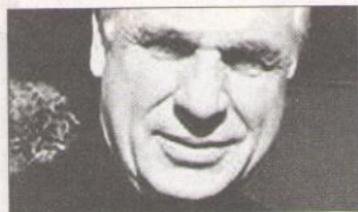


«La médiation résout la grande majorité des conflits en trois mois»

Questions à



Guy Bottequin

Médiateur et auteur du spectacle «Sweet Justice»

En Europe, 85% des litiges soumis à la médiation aboutissent à la conclusion d'un accord satisfaisant pour les deux parties en moins de trois mois. Tous domaines confondus, familial, médical, commercial ou encore politique internationale. De quoi faire rêver les personnes engagées dans des procès lourds et coûteux depuis plusieurs années. Or, en Suisse, seul 1% des dossiers judiciaires sont orientés vers cette méthode. Médiateur assermenté à Genève, Guy A. Bottequin souhaite inverser la tendance. Pour montrer les vertus de la démarche, il a écrit *Sweet Justice*, un spectacle qui

mêle comédiens, avocats et médiateurs. A découvrir dès demain aux Salons, à Genève.

Le Temps: *Guy Bottequin, vous êtes médiateur assermenté par le Conseil d'Etat genevois. Quel a été votre parcours professionnel?*

Guy Bottequin: Je viens de Belgique où, à Gand, j'ai exercé pendant vingt ans la fonction de juge au Tribunal du commerce. En parallèle, j'ai aussi dirigé une entreprise de 130 personnes spécialisée dans le domaine des assurances industrielles. Je suis arrivé à Genève en 2003 et j'ai commencé à me former en médiation internationale en 2007. En 2009, j'ai fondé la société Genevaccord SA au sein de laquelle j'opère particulièrement dans les affaires commerciales internationales et les conflits politiques et interculturels. Ce qui est important dans mon parcours, c'est que je n'ai jamais cessé de me former. J'en suis à 820 heures de cours, dont une récente formation en application systémique et en langage non verbal, ma nouvelle passion! Un bon médiateur est un médiateur qui ne cesse de se former.

– Avec «Sweet Justice», vous dites vouloir lever des confusions au sujet de cette discipline. Lesquelles?

– On confond souvent médiation, arbitrage et conciliation. C'est dû au fait que la SNCF par exemple nomme «médiateurs» des employés destinés à recevoir les plaintes des voyageurs. C'est impropre, car la dénomination exacte est: protecteur des droits. Un médiateur de conflits approche toujours les deux parties de manière équitable, sans a priori. Il est une sorte de chef d'orchestre de la communication. Il est fiable, il écoute les besoins de chacun et ne demande jamais pourquoi les choses en sont arrivées là, mais comment sortir du conflit. En médiation, on ne regarde pas vers le passé, on regarde vers l'avenir. Le médiateur garantit une totale confidentialité. Il parle peu, écoute beaucoup, suscite et cadre le dialogue, recentre les débats sur l'objectif. Le regard et le langage corporel jouent aussi un grand rôle. Je dis souvent aux parties, après avoir entendu leurs doléances et besoins: «Vous êtes au moins d'accord sur votre désaccord, on va pouvoir avancer.»

– Des exemples de médiations que vous avez menées?

– Je suis intervenu dans un dossier compliqué entre la Hollande, la Suisse et l'Espagne concernant les jeux de casino en ligne. Les parties divergeaient sur la destination des paiements. Je suis aussi intervenu dans un conflit opposant deux associations en Suisse romande de médecins qui étaient en concurrence sur l'occupation du terrain.

– 80% des 1200 médiateurs suisses sont des avocats. Est-ce nécessaire d'avoir une formation juridique pour ce métier?

– Non, tout diplômé universitaire peut devenir un très bon médiateur. Je dirais même que la connaissance des lois fait parfois écran à une résolution pragmatique. Encore une fois, la médiation n'est pas un arbitrage adossé à la loi. C'est une démarche, très en vogue au Canada, qui vise à ce que chaque partie se sente reconnue dans ses besoins.

Marie-Pierre Genecand

Sweet Justice, du 22 au 25 oct., Les Salons, Genève, 20h, loc. Service culturel Migros Genève.